

SAMSUNG

Galaxy S22 Ultra

Du 9 au 24 février 2022
Précommandez votre
Galaxy S22 Ultra



Une paire de
Galaxy Buds Pro offerte*

+



150€ de bonus*
pour la reprise de votre
ancien appareil

* Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer.

DAS Galaxy S22 Ultra tête : 1,049 W/kg, DAS tronc : 1,585 W/kg, DAS membre : 3,18 W/kg.

samsung.com

CONDITIONS DE L'OFFRE

Du 9 au 24 février 2022 inclus, pour la précommande de votre Galaxy S22 Ultra (tous modèles, tous coloris), bénéficiez :

- d'une paire de Galaxy Buds Pro Black Phantom offerte.
- d'un bonus de 150€ en plus du montant de reprise de votre ancien appareil. Pour connaître la valeur de reprise de votre ancien appareil (déterminée par notre partenaire Recommerce), rendez-vous sur www.samsung.com/fr/offer.
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés, précommandés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet hors Samsung Shop FR (www.samsung.com/fr).
- Offre valable en France⁽¹⁾ et à Monaco, non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 PRECOMMANDEZ VOTRE / VOS PRODUIT(S)

Précommandez, entre le 9 et le 24 février 2022 inclus, votre Galaxy S22 Ultra (tous modèles, tous coloris).

- Conditions de participation des consommateurs⁽²⁾ : Une seule participation et un seul produit précommandé par compte Samsung, par RIB, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France⁽¹⁾ ou à Monaco.
- Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre⁽³⁾ : Une seule participation et jusqu'à 10 produits précommandés simultanément (apparaissant sur la même preuve d'achat) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale, même RIB).

2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer au plus tard le 7 avril 2022 inclus et sélectionnez l'offre « Précommande Galaxy S22 Ultra ».

- **Pour la reprise de votre ancien appareil**, cliquez sur l'offre correspondante et renseignez les informations concernant votre ancien appareil que vous souhaitez revendre et les informations personnelles requises à cet effet. Validez votre dossier. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé avec les prochaines étapes à suivre, précisant notamment l'envoi et l'estimation finale de votre ancien appareil.
- **Pour les Galaxy Buds Pro**, cliquez sur l'offre correspondante, complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
 - **Une photo de la preuve de précommande** datée au plus tard du 24 février 2022 (email de confirmation, ticket de caisse, formulaire de précommande,...).
 - **Une photo de la preuve d'achat ou de location** datée au plus tard du 30 mars 2022 (facture, ticket de caisse, contrat ou 1^{ère} facture de location) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix.
 - **La photo de l'étiquette** présente sur le carton d'emballage de votre/vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres. Assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles.
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, téléchargez également la **photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois).
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEPTION DE VOTRE PAIRE DE GALAXY BUDS PRO ET/OU VOTRE REMBOURSEMENT

Votre paire de Galaxy Buds Pro sera envoyée sous 2 à 4 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung. Vous recevrez votre valeur de reprise (incluant le bonus) par virement bancaire dans un délai de 3 semaines à compter de la date d'envoi de votre appareil, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée après le 7 avril 2022 minuit sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futurs offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

⁽¹⁾ A savoir la France métropolitaine (Corse comprise).

⁽²⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole »

⁽³⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions détaillées sur www.samsung.com/fr/offer.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.